



Succession indivision assurance maison non payée

Par Claudie

Bonjour, Depuis janvier 2016 l'assurance habitation de l'indivision successorale à toujours été payée par les fonds détenu par le notaire jusqu'en 2019 inclus. Pourquoi à partir de 2020 celle-ci n'a pas été réglée ? Et sans prévenir ni répondre à l'assureur. Je précise que nous avons une A. Responsabilité civile. Merci de vouloir comprendre.

Par Isernon

bonjour,

il appartient aux propriétaires indivis de gérer leurs biens et de payer l'assurance habitation.

Ce n'est pas au notaire de le faire surtout lorsqu'il n'y a plus de fonds disponibles.

la succession a-t-elle réglée et signée par tous les indivisaires ?

salutations

Par A Georges

Bonsoir Claudie,

Tout décès d'une personne implique la création d'une indivision successorale immédiate dès qu'il y a plusieurs héritiers. Evidemment, au début, les parts de chacun ne sont pas connues. C'est encore plus vrai si une recherche d'héritier(s) semble obligatoire.

Et tant que les parts réciproques ne sont pas connues, il n'est pas possible de calculer la répartition des dettes. C'est pour cela que, pendant un certain temps, le notaire peut payer les factures de la succession avec les restrictions suivantes :

- Il n'y a plus d'argent 'liquide',
- la succession est terminée
- la répartition des parts est définitive (même s'il reste des démarches).

Et bien sûr, dans ces cas, comme l'a dit Isernon, ce sont les indivisaires qui doivent s'occuper de leurs factures communes. En général, le plus riche paye et les autres lui remboursent leur part.

D'où aussi la question : où en est la succession ?
depuis 2016, ça pourrait être terminé, et le notaire n'est pas là pour gérer vos affaires à votre place.

Par Claudie

Bonsoir, la succession a enfin été réglée puisque depuis fin juin nous sommes enfin propriétaires. Je précise que dès le décès de ma belle-mère l'ensemble des factures était débitées de notre compte bancaire. CHOSE LOGIQUE ET NORMALE. SEULE étaient débitées la taxe foncière et l'assurance habitation. Le notaire a pourtant un devoir de conseil et d'information. POURQUOI À LA RÉCEPTION DU RECOMMANDÉ DE L'ASSURANCE EST IL RESTÉ SILENCIEUX. POURQUOI N'A T'IL PAS INFORMÉ ? Là est ma question. Et pour les fonds disponibles chacun a perçu plus de 10000 ? et ils sont 4. Voilà pourquoi le silence. Merci d'avoir lu ma prose.

Par A Georges

Bonsoir Claudie,

Le mieux est de poser la question au notaire, officiellement.

Il y a eu des cas où le notaire a été condamné à payer les pénalités de retard qui ont été générées par sa faute.

Par Claudie

Bonsoir, merci pour votre réponse, mais L.A. Réception envoyée au notaire. aucune réponse. De même LA Réception envoyée à l'assureur qui lui a répondu et reconnaît qu'il ne nous a pas informés. L'affaire suit son cours.

Par AGeorges

Avez-vous essayé de joindre le notaire en personne ?

Il peut arriver qu'un clerc ait fait une boulette et s'arrange ensuite pour la cacher le plus longtemps possible.